



Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

wbk.csec@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 6 mars 2026

25.434 é Iv. pa. CSEC-E. Droits d'auteur. Pour une gestion claire des droits lors de concerts

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire [25.434](#) « Droits d'auteur. Pour une gestion claire des droits lors de concerts », la Commission de la science de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a élaboré un **avant-projet**. Le 17 février 2026, elle a adopté son avant-projet, assorti d'un rapport explicatif, en vue de la consultation.

L'objectif est de préciser la législation s'agissant de la gestion des droits des œuvres musicales non théâtrales et de créer des conditions claires pour les possibilités d'octroyer directement des licences. La gestion personnelle des droits exclusifs de diffusion des œuvres musicales non théâtrales ainsi que de confection de phonogrammes ou de vidéogrammes de telles œuvres ne sera explicitement pas soumise à la surveillance de la Confédération – dans ces cas, l'octroi direct de licences est possible. Il en va de même si l'auteur participe à l'exécution en tant qu'interprète et si seules des œuvres dont l'auteur est l'unique détenteur du droit d'exécution sont exécutées.

Le 17 février 2026, la CSEC-E a examiné l'avant-projet et est entrée en matière sans opposition. Elle a approuvé l'avant-projet à l'unanimité et a donc adopté le rapport explicatif en vue de la consultation.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis. Le délai pour la consultation est fixé au **14 juin 2026**.

La procédure de consultation se déroulera **par voie électronique**. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.
- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Afin de garantir l'accès des personnes handicapées aux réponses enregistrées lors de la consultation, nous vous prions de nous faire parvenir votre avis sous forme **numérique, en version PDF accompagnée d'une version Word** (seule version que nous pouvons rendre accessible à toutes et tous), dans la limite du délai imparti, à l'adresse suivante : direktion@ipi.ch
Nous vous prions de bien vouloir y ajouter les coordonnées de la personne responsable du dossier.



Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI). Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à M. Mathis Schnell, du secrétariat des CSEC (mathis.schnell@parl.admin.ch, tél. 058 322 96 43), ou à Mme Ulrike Heinrich, de l'IPI (ulrike.heinrich@ipi.ch, tél. 031 377 72 34).

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Matthias Michel
Président de la commission